

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 84 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

On va bien voir si la liberté est capable de s'organiser pour tenir le coup devant les dictatures et si notre pays est capable de se sauver lui-même. Ou bien si l'on préfère qu'Hitler vienne un jour chez nous rétablir l'ordre et l'accord.

Les décrets-lois sont accueillis sans enthousiasme. Aucun étonnement à cela et nos lecteurs voudront bien se rappeler que nous l'avions exactement prévu. Le public n'accueille bien que ce qui lui est agréable et si les décrets-lois étaient agréables, c'est qu'ils ne seraient pas bons. C'est qu'ils ne vaudraient rien !

J'entends des gens et je lis des articles s'efforçant de démontrer que ces décrets-lois ne sont pas excellents, qu'il leur manque ceci ou cela, enfin, qu'ils ne réalisent pas ce chef-d'œuvre complet auquel on voulait s'attendre !

Ces distingués et dévoués citoyens devraient bien s'épargner tant de peines. Nous savons que ces décrets ne sont pas parfaits, nous étions sûrs qu'ils ne le seraient pas. La question est de décider si on va les repousser en attendant la perfection que ces infaillibles docteurs ne manqueraient pas, eux, de nous donner.

Faites-y bien attention, citoyens sans faute et sans reproche, demandez-vous si l'heure est aux tergiversations, et méditez un peu cette déclaration de M. Edouard Daladier qui nous semble exprimer une redoutable vérité : « Si l'on veut nous renverser, a dit le président du Conseil, qu'on le fasse ouvertement, carrément. Mais n'en y prenez garde, c'est parmi les décrets que nos successeurs prendront le pouvoir ! »

Des raisons pour se dérober à un devoir pénible, on en trouve toujours. Il y a celles qu'on dit, qui ne sont pas les plus déterminantes. Il y a surtout celles qu'on ne dit pas parce qu'elles découlent d'un égoïsme social qui s'est dangereusement développé.

L'autre jour, M. de Monzie faisait appel au courage civique. Son appel est resté sans réponse. Personne ne pouvait lui répondre. Il s'adressait à un absent.

Cette sorte de courage résulte de l'esprit civique dont il ne subsiste que des vestiges.

Il ne s'alimente plus à un foyer central. Il s'est dissous, dispersé, fragmenté en mille pièces. Il s'est réparti en morceaux séparés qui sont ces associations de tous genres desquelles on pourrait dire ce que Gambetta disait du scrutin d'arrondissement, à savoir que dans ce miroir brisé la France ne reconnaît plus son image.

Parce que dans ces groupements, ligues, sociétés, fédérations ou syndicats divers, il semble qu'on n'associe que des égoïsmes et que chacun des associés se sent membre de son petit groupement avant de se sentir citoyen français.

On y perd le sens de la cause générale, de qui pourtant toutes les autres dépendent, et qui est comme déshéritée au profit des causes partisans. Celle-là est lointaine, celles-ci sont tout proches. Et l'on se rassemble ainsi, en groupes distincts, non pas pour servir l'intérêt national mais pour lui opposer des intérêts particuliers et pour les faire prévaloir sur lui.

Imaginez chacune de ces associations réunie en assemblée. Elle se considère comme un tout en elle-même et non comme une partie de quelque chose de plus grand qui est la nation. Comment lui faire admettre librement qu'elle doit se subordonner à une cause supérieure ?

Dès qu'une contribution est demandée pour le salut commun, le même cri s'élève de toutes ces cellules fermées :

— Non ! Pas nous, pas nous !

Il en est qui se donnent encore la peine de chercher à justifier leur attitude par des raisonnements où ils invoquent l'intérêt général dans le moment même où ils se refusent à le servir. Et ces raisons reviennent tous les jours à dire ceci :

— Le projet qu'on nous présente est mauvais. Ce n'est pas ça qu'il fallait faire.

Bien sûr ! Ce n'est jamais ça qu'il fallait faire. Et vous pouvez être sûr

que si l'on avait le temps d'attendre, d'étudier d'autres projets et de présenter d'autres plans, c'est la même réponse et dans les mêmes termes qui leur serait opposée.

Mais on n'a pas le temps d'attendre, de délibérer encore, de renvoyer à plus tard des solutions qui s'imposent avec la dernière urgence. Et nous sommes heureux de nous trouver ici, encore une fois, en pleine communion de pensée avec notre confrère la *Dépêche*, à qui nous voulons emprunter les observations suivantes en conclusion de celles que nous venons de faire. A propos des résistances au plan Reynaud-Daladier, il écrit :

« On critique, on proteste, on n'en veut pas ! Et puis ? Qu'est-ce que vous allez mettre à la place ? Quel plan et, nous pouvons le dire, quels hommes ? »

« Nous ne le répéterons jamais, assez, au regard de ce que ce plan de redressement nous coûtera, au regard des sacrifices qu'il nous impose, se plaçons ce qu'il nous en coûte, rait s'il n'y avait pas de redressement immédiat et par tous les moyens ! »

Qu'est-ce qu'il faudra donc pour faire comprendre à tous que plus on tarde et plus la situation s'aggrave ? Qu'est-ce qu'il faudra donc pour faire sentir à tous que nous sommes guetés du dehors et par des pays tout prêts à profiter de nos défaillances ?

On va bien voir si la liberté est capable de s'organiser pour tenir le coup devant les dictatures et si notre pays est capable de se sauver lui-même !

Ou bien si l'on préfère qu'Hitler vienne un jour chez nous mettre l'ordre et l'accord.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Chromothérapie

Je ne pense pas que ce soit forcer et exagérer la situation, si j'affirme qu'en ce moment les Français violent plutôt tout en noir, et non sans raison.

Mais la métaphore, comme toutes les métaphores, a son fondement physiologique. La répétition d'une couleur sombre et mélancolique conduit peu à peu, par le canal des yeux, notre esprit à la sombre humeur et à la mélancolie.

Si vous voulez vérifier ma thèse, allez vous promener, par exemple, dans les mornes et linéaires paysages qui entourent généralement les usines à gaz et vous m'en direz des nouvelles.

Mais les hommes ne sont pas appelés à voir que des paysages et que des maisons. Ils sont aussi, et surtout, appelés à voir d'autres hommes. Et le costume des civilisés est en général, comme la civilisation elle-même, d'aspect assez morne.

C'est pour cela que, dans un journal d'extrême-gauche et du soir, un débat s'est ouvert sur ce thème : « Comment devons-nous porter l'habit ? »

M. Francis Jourdain, qui, sans doute, ce jour-là, était de loisir, après avoir proclamé que les peuples jeunes et victorieux s'habillent de clair, se pose avec perplexité des questions polychromes : « Habit de couleur, c'est vite dit ! Et d'abord, s'agit-il de l'habit bleu sombre faisant noir aux lumières ou de l'habit franchement bordeaux, prune ou havane, voire adoucissement violet ? Une fois adoptée une sérieuse base de discussion, il deviendra possible d'examiner tous les aspects du problème. Que de questions subsidiaires à envisager ! Esthétiquement, il semble bien que l'heure de l'habit de couleur ait sonné. »

Comme je ne suis pas un homme du monde, la question de savoir quelle couleur bien être la couleur de mon habit de soirée m'inquiète beaucoup moins que M. Francis Jourdain.

Par contre, le problème de la couleur du vêtement masculin, en particulier, serait transformé si notre civilisation, lasse d'uniformité et de monotonie, adoptait enfin les couleurs allégres et éclatantes dont sont peints les petits santons provençaux, par exemple.

Je vous assure que des vêtements écarlates, vert véronèse, bleu céleste, ou roses, égareraient admirablement les perspectives de nos rues ; et que je vois

Informations

Le voyage à Londres du Président de la République

Au cours de leur voyage à Londres, du 21 au 24 mars, le Président de la République et Mme Lebrun assisteront à un banquet officiel qui leur sera offert, de même qu'un déjeuner au Guildhall. M. Lebrun recevra le roi et la reine à dîner à l'ambassade de France.

La présence dans la suite de M. et Mme Lebrun du premier ministre et du ministre des affaires étrangères permettra à des conversations diplomatiques de se dérouler en marge des réceptions officielles. Elles serviront les unes et les autres à donner à cette visite un climat d'amicales relations de bon voisinage.

Les entretiens franco-britanniques

La visite que vont faire à Paris, la semaine prochaine, M. Neville Chamberlain et son ministre des affaires étrangères, lord Halifax, retiennent toute l'attention des cercles diplomatiques londoniens.

Dans les milieux généralement bien informés, on laisse entendre que la toute récente campagne de représailles entamée par le Reich contre les israélites résidant en Allemagne aura des répercussions sensibles pour le champ des discussions de Paris.

Les entretiens auront, déclare-t-on à Londres, un cadre essentiellement franco-britannique, et toutes les questions intéressant les deux pays y seront traitées avant toute autre.

Le problème de la défense prendra la prééminence sur tous les autres.

Le paiement des dettes de l'Etat

Le ministère des finances communique :

« M. Paul Reynaud a prescrit aux divers services compétents de l'administration des finances de prendre les mesures propres à faciliter le paiement rapide des dettes de l'Etat et des collectivités à l'égard de leurs fournisseurs et de tous les créanciers dont les créances peuvent être en souffrance. »

« Un recensement général de ces créances en retard est en cours. Les fournisseurs, les entreprises ou les particuliers qui auraient à se plaindre de délais excessifs injustifiés sont invités à adresser leurs réclamations au ministère des finances avec la mention : « Paiements de l'Etat ». »

Les étrangers en France

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, la Sûreté nationale vient de découvrir à Paris une importante organisation internationale d'immigration clandestine ayant des bureaux de renseignements et d'accueil en Pologne, en Belgique et dans plusieurs villes d'Europe centrale.

Seize de ces trafiquants, tous étrangers, ont été arrêtés et déferés au parquet.

En Espagne

La rive droite de l'Ebre étant complètement évacuée par les gouvernementaux et le front sur ce point étant désormais stabilisé, les nationalistes s'attaquent aux positions conquises récemment par les gouvernementaux sur la rive occidentale du Segre.

Appuyés par 20 tanks, ils ont attaqué à plusieurs reprises. Les combats continuent.

L'Italie et le canal de Suez

La campagne contre le régime actuel du canal de Suez se développe dans la presse.

Dans un éditorial consacré à cette question, le « Messaggero » insiste tout particulièrement sur le fait que l'Italie, tout en étant parvenue à la seconde place dans le trafic du canal, ne prend pas part à l'administration de celui-ci.

L'aviation aux Etats-Unis

Dans un discours prononcé devant le New England Council, M. Louis John Johnson, secrétaire adjoint à la guerre, a fait un premier exposé officiel de certains aspects du programme de réarmement étudié actuellement par le gouvernement des Etats-Unis.

Il a annoncé, à cette occasion, que le président Roosevelt recommanderait au prochain Congrès, la création d'une force militaire aérienne de plus de neuf mille avions.

L'antisémitisme en Allemagne

9.000 à 10.000 Juifs auraient été arrêtés à Berlin, écrit le « Manchester Guardian », qui évalue à 35.000 ou 40.000 le total des arrestations.

La plupart des Juifs arrêtés à Berlin ont été dirigés sur le camp de concentration de Sachsenhausen, près de Oranienburg, où se trouve le pasteur Niemöller. Ce même journal dit avoir recueilli enfin les couleurs allégres et éclatantes dont sont peints les petits santons provençaux, par exemple.

Je vous assure que des vêtements écarlates, vert véronèse, bleu céleste, ou roses, égareraient admirablement les perspectives de nos rues ; et que je vois

Nicolas LEROUX.

en confirmation d'exécution de Juifs à Buchenwald, 70 ayant été passés par les armes dans la nuit du 8 au 9 novembre, c'est-à-dire avant le décès de M. von Rath.

« D'autres exécutions, dit-il, ont eu lieu au cours des journées suivantes, ce qui porte le total à 200 pour le seul camp de Buchenwald. »

Dans certaines régions d'Allemagne, tous les Juifs mâles, âgés de 16 à 60 ans, dans d'autres, ceux âgés de 18 à 80 ans ont été arrêtés.

Mort de la reine de Norvège

La reine Maud de Norvège est décédée dimanche matin dans une clinique de Londres, où elle avait été opérée le 16 novembre.

Fille du roi d'Angleterre Edouard VII, elle avait épousé, en 1896, Charles, prince de Danemark, qui devint roi de Norvège en 1905, sous le nom de Haakon VII.

Four résister aux Etats totalitaires

Un groupe de personnalités, dont l'ancien président de la République Alvear, ont lancé un appel, en vue de la constitution d'un front unique des républiques américaines pour la défense nationale, pour la paix et le droit contre toute tentative d'attaque ou de domination des régimes totalitaires.

La limitation des armements navals

L'adhésion de l'Italie au traité naval de 1936, signifié jeudi au gouvernement anglais par une communication de l'ambassade d'Italie et découlant automatiquement de la ratification de l'accord anglo-italien du 16 avril, sera consacrée par un acte officiel d'adhésion envoyé de Rome à Londres.

La Grande-Bretagne a déclaré qu'elle ne dépasserait pas 40.000 tonnes, à condition qu'aucune nation européenne ne construise des bâtiments de ligne d'un tonnage supérieur.

La France s'est, de son côté, déclarée disposée à ne pas dépasser 35.000 tonnes pourvu qu'aucune nation du continent européen ne construise au-delà de ce chiffre.

Le stabilisation des tonnages des bâtiments de ligne sur ces bases dépendra donc, pour le moment, de la décision que prendra le gouvernement de Rome au sujet des dimensions de ses futurs cuirassés.

EN PEU DE MOTS...

— Un violent incendie s'est produit samedi dans le faubourg de Barcelone, dit l'Hôpital, et a provoqué des explosions dans une usine de munitions. On signale 400 morts ou disparus.

— Le 23 novembre, à 21 h. 25, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sera célébré le 40^e anniversaire de la découverte du radium par Pierre Curie et sa femme Marie Curie. Le président de la République polonaise et M. Albert Lebrun prononceront des discours qui seront radiodiffusés.

— Les mandats des députés communistes seront prochainement annulés en Tchécoslovaquie.

— Trois israélites ayant réussi à franchir la frontière sont arrivés à Malmedy porteurs de 4 millions de marks.

— Le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, serait nommé vice-roi de l'Inde, à l'expiration du mandat de lord Linlithgow, le vice-roi actuel.

NOS ÉCHOS

On ne sait jamais.

Un Hollandais se rend un jour en Allemagne pour un voyage d'affaires.

Il voit les personnes avec qui il est en relation et le soir va prendre un repos bien gagné dans un café.

Il s'installe et appelle le garçon.

Celui-ci arrive et, joignant les talons, le salue d'un vigoureux : « Heil Hitler ! »

— Bon, dit le Hollandais, donnez-moi un demi.

— Heil Hitler ! reprend le garçon.

— Parfait, rétorque à nouveau notre homme, mais servez-moi un demi.

— Monsieur, insiste l'autre. Je vous ai dit : « Heil Hitler ! »

— Mais foutez-moi la paix avec votre Heil Hitler, je suis Hollandais, moi, et je vous demande seulement un demi.

— Ah ! vous êtes Hollandais... et vous croyez que cela suffit ? Vous êtes tous les mêmes. Vous verrez, un jour, notre grand Hitler viendra en Hollande.

Le Hollandais réfléchit un instant, puis répondit nonchalamment :

— Ça, c'est bien possible. Nous avons déjà le kaiser.

Devant le « Tigre »

Clemenceau recevant Jouhaux, lors des agitations syndicalistes pour les 8 heures, au lendemain de la guerre, lui dit, montrant son fauteuil : « Dans ce fauteuil qui sera demain le vôtre... » Le « Tigre », à supposer qu'il ne se jouât pas de son interlocuteur, prêtait bien de l'ambition au leader cégétiste. Celui-ci s'est suffi, se suffit, et se suffira d'être le grand-vizir de la C.G.T. !

L'UNIVERSITÉ DE CAHORS

Peu après malheureusement, les guerres religieuses éclatèrent en France et au cours de ces luttes le Quercy fut aussi cruellement ravagé que pendant la guerre de 100 ans. Le nombre des écoliers diminua. Cahors, étant restée fidèle à la papauté, les étudiants de la religion d'ile réformée cessèrent en effet de venir dans notre bonne ville.

Malgré ces guerres, malgré ces pertes, la vitalité de notre université ne fut cependant pas irrémédiablement compromise. Le départ d'étudiants réformés fut par la suite largement compensé lors de la mise à exécution d'une ordonnance royale prescrivant de donner gratuitement l'instruction aux enfants de Cahors. La clientèle studieuse de nos institutions scolaires fut accrue. Cet accroissement fut même tel que les Etats du Quercy se virent dans l'obligation de créer le 15 décembre 1570 un quatrième collège qui prit le nom de collège du Quercy. Le nouvel établissement fut placé sous la haute surveillance de l'université et installé dans les dépendances du collège Saint-Michel. Il se trouvait donc, lui aussi, dans la partie orientale du Lycée actuel et là il ne tarda pas à devenir prospère.

Dependant la guerre civile dévastait toujours la France. L'insécurité des temps semble avoir été alors un lourd handicap pour le développement des études, les écoliers devant trop souvent remplacer leurs écritures par des armes et combattre même avec courage, le cas échéant. Il me revient à l'esprit, à ce sujet, un trait héroïque de leur conduite qui va me permettre d'illustrer ce que j'avance. Le dimanche 29 mai 1580 Henri de Navarre, le futur Henri IV arrivait devant notre cité avec l'intention de la prendre. Il commença l'attaque par le Pont Neuf. Je me permets de vous signaler que ce pont, assez analogue alors au Pont Valentré, faisait communiquer Cabessut au port Bullier et qu'il se trouvait tout près de l'emplacement occupé aujourd'hui par le pont de fer. C'est sous un violent orage que le chef des Huguenots donna le signal de l'assaut après avoir fait sauter les portes du pont à l'aide de pétards.

Nos étudiants réveillés par l'orage et entendant les clameurs pour le moins insolites, se levèrent et se portèrent sur la galerie de leur collège d'où ils pouvaient voir le Pont Neuf. En apercevant les ennemis ils s'armèrent à la hâte les uns s'élançant sur le pont pour le défendre tandis que les autres allaient donner l'alarme dans toute la ville. Lorsque Henri de Navarre eut pris notre cité il lui resta encore à enlever le collège Pellegry. Les étudiants de ce collège, secondés par ceux du collège de Rodez et du collège Saint-Michel avaient fortifié leur établissement. Henri de Navarre dut diriger contre lui tous les feux de son artillerie et incendier les portes. Les élèves chassés par la soldatesque s'échappèrent par une issue donnant dans la rue du Château-du-Roi et ils continuèrent la lutte avec la dernière énergie. Je ne sais si le roi de Navarre devenu roi de France garda la galerie de leur collège à l'université de Cahors de cette résistance, quoiqu'il en soit c'est de son règne que datent les premières difficultés graves qui en un siècle amèneront la ruine de l'œuvre fondée par Jean XXII.

D'autre part, il est certain qu'à partir de ce moment-là, les réclamations du Parlement de Toulouse trouvèrent un accueil plus favorable dans l'entourage du roi. Or que désirait le Parlement de Toulouse : la suppression des facultés caduques qui faisaient une concurrence terrible à celles de leur ville. Désormais, nous verrons ce parlement, toujours sur la brèche et ne laissant jamais passer une occasion de s'immiscer dans les affaires de nos écoles pour en diminuer le prestige. Aussi, l'on peut se demander si ce n'est pas lui qui poussa les Jésuites à s'installer à Cahors, avec le secret espoir de voir rapidement consommée la ruine de notre université. Effectivement, les Jésuites prirent pos-

session en 1604 du collège du Quercy et Henri IV s'empressa d'approuver cette installation. Dès le début, la concurrence des Jésuites s'avéra dangereuse. Ils obtinrent une chaire à la Faculté de Théologie et entrèrent ainsi dans les conseils universitaires. Ils ne devaient pas tarder à y prendre une place prépondérante et toujours croissante.

Et, cependant, les quatre vieilles facultés restent encore parmi les plus fréquentées de la France, comme l'indique d'ailleurs une enquête officielle effectuée en 1688. A cette date, il fut en effet question de réduire le nombre des universités du Midi en supprimant celles qui n'étaient plus assez brillantes. C'est l'intendant Pellot qui fut chargé de faire cette enquête. Savez-vous ce qu'il proposa de supprimer ? tout simplement, les facultés de Médecine et de Droit de Bordeaux. On peut donc en déduire, qu'à cette date, Cahors avait un plus grand nombre d'étudiants que Bordeaux. L'intendant reconnaissait donc implicitement l'utilité évidente d'une université dans notre ville.

Et cela, malgré le rude coup que lui avait indirectement porté une décision royale, quelques 20 ans plus tôt.

En juillet 1642 un édit du roi institua une cour des aides à Cahors, mais en 1622 elle était transférée à Montauban. Cette opération est un chef-d'œuvre de perfidie. Lors de la création de cette cour, le roi, qui avait un pressant besoin d'argent, n'ignorait pas, qu'à Montauban, ruinée par les guerres de religion, il ne trouverait aucune famille assez riche pour acheter les charges. L'opération eut donc pour effet de vendre aux plus forts à nos compatriotes, la cour des aides fut transférée à Montauban, comme je viens de vous le dire. Ce transfert entraîna à Cahors ses « Deux cents familles » et par cela même, fit perdre à l'université un certain nombre de professeurs et beaucoup d'étudiants. Pourtant, la vieille institution ne voulait pas mourir. Les salles de cours étant devenues trop délabrées ou trop exigües, on avait décidé, en 1660, la création d'un grand bâtiment devant abriter les différentes facultés. Les travaux furent achevés en 1680. Comme vous le savez, le nouvel édifice s'étendait sur le boulevard actuel, de la rue Clémenceau (ancienne rue Fénelon) à l'ancienne rue des Boulevards.

Malheureusement, lorsque sous le règne de Louis XIV, le crédit de Colbert eut dû s'effacer devant l'influence toujours croissante de Mme de Maintenon et du Père Lottin, la puissance des Jésuites ne fit qu'augmenter dans la France entière. Pour Cahors, on put alors comprendre combien un professeur de l'université, Pierre d'Olive, avait raison quand, après l'installation des Jésuites à Cahors, il dénonçait dans un mémoire « l'envahissement de l'ordre « nouveau qui, dans presque toutes les « écoles, avait chassé les anciens maîtres et rêvait de ruiner et de détruire « re toutes les universités de France. »

En fait, à Cahors, la Compagnie de Jésus avait tout entière à elle, la faculté des Arts et une grande partie de l'enseignement de la Théologie et, en 1683, seules les facultés de Médecine et de droit échappèrent à son influence. Je ne voudrais pas terminer cette étude de la vie universitaire au XVIII^e siècle sur une note aussi pessimiste. C'est pourquoi je vous rappellerai qu'à la fin de ce siècle Cahors eut l'honneur de compter parmi ses élèves un étudiant qui devint vite célèbre : j'ai nommé Fénelon. Fénelon fit ses études au collège Saint-Michel. Grâce à lui l'Université de Cahors peut s'enorgueillir d'avoir contribué à former un des plus beaux génies qui aient honorés l'église catholique et les lettres françaises.

Et nous voilà arrivés maintenant au XVIII^e siècle.

M. MIROUSE.

(Lire la suite en deuxième page)

Entr'acte.

Pendant l'unique entr'acte de la nouvelle revue du Casino de Paris, passe, près de Maurice Verne, une fille splendide, couverte de diamants et moulée dans une étrange robe mi-fourreau, miculotte, indescriptible en vérité :

— Diable ! fait Misraki à son ami Verne, elle n'a pas les yeux dans sa poche !

— Non, répond l'auteur des mémoires de Mistinguet, elle les a dans les notes !

Plan Reynaud.

On lui parlait récemment du plan Paul Reynaud et des mille difficultés que ce dernier allait rencontrer sur sa route :

— Le ministre des Finances devra désormais avoir un cœur d'airain, disait-on.

— Et les pieds nickelés, fit en riant M. Albert Sarraut.

Argent.

Aux Mathurins-Pioteff, la pièce de Bernard Shaw : « L'Argent n'a pas d'odeur », n'a pas obtenu le succès attendu.

— Personne de nos jours ne demande à sentir l'argent, disait Jean Hori, mais à le toucher !

Cabotinage.

On parle d'un très vieil artiste aussi prétentieux que dépourvu d'esprit de finesse :

— C'est un vieil imbécile vaniteux, dit quelqu'un.

— Mastavusalem ! prononce Rip.

La LISIÈRE.

Chronique du Lot

L'Université de Cahors

(Suite de l'article de première page)

Les dernières années du règne de Louis XIV furent marquées par un accroissement de la misère générale. Aussi, nous ne pouvons que nous étonner de voir encore malgré les famines, malgré les guerres et l'état douloureux du pays, les facultés de la capitale du Quercy compter encore 1.500 étudiants. Ah ! certes, nous sommes loin des 4.000 que nous avons vu se presser dans notre ville et c'est apparemment pour cette raison que l'on songe en haut-lieu à supprimer notre université. A la demande du Parlement de Toulouse, toujours la brèche, un arrêt du Conseil d'Etat prescrivit le 31 août 1717 de faire une enquête sévère dans tous les établissements scolaires de Cahors. Les inspecteurs trouvèrent partout le désordre, le plus affreux, les bâtiments en ruines, les chambres des études négligées. Au collège Saint-Michel, lit-on dans leur rapport, le jardinier seul demeure dans l'établissement. Le Proviseur ne rend jamais ses comptes et il répond aux commissaires qu'il dépense tout ce qu'il reçoit et qu'il se croit homme digne d'être cru sur parole.

Il en était de peu près de même dans les autres collèges. Toutefois, il serait injuste de faire retomber tous les torts sur les administrateurs ou les professeurs. En effet, les fonds fixés pour l'entretien des-dits collèges, lors de leur création n'avaient pas été augmentés. Comme le coût de la vie avait énormément progressé, ils n'étaient plus suffisants pour satisfaire aux dépenses à l'époque dont nous parlons.

Notons enfin que le désordre était beaucoup moins grand dans les facultés que dans les collèges. C'est d'ailleurs ce que firent remarquer aux inspecteurs le chancelier et le recteur. En même temps, ils protestèrent énergiquement contre les empiétements des Jésuites. Alors, de part et d'autre, des mémoires pleins d'acrimonie et de violence furent échangés. Cela ne fit qu'aggraver les esprits, augmenter les dissentiments et jeter le discrédit sur l'université.

En 1730, une nouvelle enquête était faite par le premier Président du parlement de Toulouse et par le procureur général. Le Premier Président trouva l'occasion de proposer la suppression des quatre facultés. « Il importait, dit-il, de rapprocher ceux qui enseignent les principes des lois et ceux qui sont chargés de les interpréter. » Le procureur général aidant et, à la suite de la mort d'un étudiant tué dans une rixe, le coup de grâce fut porté. Au mois de mai 1751, Louis XV signa l'arrêt de mort. L'Université de Cahors était supprimée et rattachée à celle de Toulouse, à partir du 18 octobre 1751.

Ainsi, d'un coup de plume, le caprice du plus capricieux de nos souverains faisait disparaître une institution déjà vieille de quatre siècles et dont il serait difficile de contester toute la grandeur.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je vous dirai que je n'ai pas voulu en faisant revivre, bien malheureusement sans doute, cette grande institution du passé, réveiller dans vos cœurs de stériles regrets.

J'ai voulu simplement vous montrer que la science a toujours été en grand honneur dans notre ville. L'œuvre que nous inaugurons ce soir a donc sa place tout indiquée dans la voie que nous a tracée le passé. L'ancienne université à l'égard de la jeune Université populaire un glorieux héritage. Notre but sera d'en être dignes.

M. Mirouse.

A LA COUR D'APPEL D'AGEN

M. Courregelong, procureur général près la Cour d'appel d'Agen, est nommé, sur sa demande, premier président de la Cour d'appel de Bordeaux.

M. Gros, procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse, est nommé procureur général près la Cour d'appel d'Agen.

Assistance publique

Par arrêté du 12 novembre 1938, M. Marnet, sous-inspecteur de l'Assistance publique dans le département de la Seine-et-Oise est nommé dans le Lot. Poste créé.

Par arrêté du 17 novembre, M. Marnet, sous-inspecteur de l'Assistance publique du Lot est nommé inspecteur dans ce département, en remplacement de M. Calvet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Calvet nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite, et à M. Marnet, nos souhaits de bienvenue.

P.T.T.

M. Baillargeac, contrôleur adjoint des P.T.T. à Issoudun, est nommé receveur à Luzech, en remplacement de Mme Souleyrés, nommée surveillante aux chèques postaux à Paris.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Un véritable événement cinématographique

Forfaiture

magistralement interprété par Victor FRANCON, Sessu HAYAKAWA Louis JOUET, Lise DELAMARE (de la Comédie Française) et Sylvia BATAILLE

EN COMPLEMENT :

American-Bar

Comédie gaie avec Raymond CORDY

Une réponse des boulangers

M. Bourrières, Président de la Fédération de la Boulangerie, nous écrit :

Réponse à un article traitant de l'échange de blé ou farine contre pain.

Cet article qui, à première vue, n'étant pas signé et mentionnant des parties d'Arrêté préfectoral, donne l'impression d'un communiqué officiel, ne résiste pas à l'examen et semble plutôt l'œuvre d'un mauvais plaisant ou d'un mauvais coucheur, ayant des griefs contre la Boulangerie. Qu'avons-nous fait, Seigneur, pour que, tout comme les Juifs en Allemagne que l'on charge de toutes les fautes d'Israël, l'on nous fasse supporter à nous, Boulangers, les erreurs commises par un Office du Blé, qui, entre les mains de professionnels, aurait rendu de grands services, mais qui, dirigé par des fonctionnaires, court fatalement à un échec.

Il est question dans cet article de rendement de pain contre blé et contre farine. Très bien ! Mais il est question aussi de frais de mouture ou de panification ; ce dernier passage ne se trouve pas dans l'Arrêté préfectoral, et pour cause !!! Puisque la rémunération des frais de panification est prélevée sur le rendement en pain, soit 20 kilos par 100 kilos de farine, un peu plus de 19 francs !!!

Quant à la question des taxes instituées par le décret du 17 juin 1938 et s'élevant à 56 fr. 40, il n'en est nullement question dans l'Arrêté. Ces taxes, dont on a fait le boulangier perceuteur, sont à la charge du producteur ; et en voici les raisons.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de pouvoir montrer au consommateur par quelle aberration, en année d'abondance, on prévoit des taxes pour distiller, pour dénaturer, vendre à l'étranger à perte un excédent de blé, alors que des gens ne mangent pas à leur faim et que d'autres consomment, à défaut de blé, du sarrasin et du seigle ; par quel sortilège le blé, taxé 204 francs, n'est payé, au producteur de la région, que 182 francs, par quel miracle le blé diminue et le pain augmente.

Pour arriver à de tels résultats, c'est bien simple. On a voté des taxes telles que le pain qui, avec le blé à 182 francs les 100 kilos, devrait être payé 2 fr. 45 le kilo, est taxé d'après le blé à 214 francs, soit 2 fr. 90 le kilo.

Le consommateur et 80 0/0 de paysans du Lot qui ne récoltent pas assez de blé pour leur consommation payeront le pain 9 sous de plus par kilo pour résorber l'excédent de blé des gros producteurs de la Beauce et du Nord ; 9 sous de plus pour que l'Etat puisse se permettre de perdre 600 francs par hectolitre sur la distillation du blé, 9 sous de plus pour que l'Office puisse vendre le blé excédentaire à l'étranger, pour que Italiens, Allemands, etc., etc., mangent le pain à 1 franc le kilo, pour que l'Office du blé puisse payer à son Directeur des appointements de 100.000 francs par an et à son Sous-Directeur récemment nommé 75.000 francs, pour que, enfin, on puisse loger ces services dans un bel immeuble qui vient d'être acheté 5 millions.

Seul, le producteur échangeur échappait à ces taxes, et son pain ne lui revenait, en comptant le blé à la taxe de 204 francs, qu'à 2,65 le kilo. Pour qu'il ne soit pas jaloux, le décret mentionné plus haut, a institué les fameuses taxes de 56,40 à charge pour le boulangier de se débrouiller avec la propriété. Sa tâche est assez délicate, l'arrêté lui interdit de réduire le taux de rendement et le propriétaire se refuse à payer. Tout ce qu'il peut faire, et il le fait, c'est, d'un commun accord avec le producteur, de protester. Des pétitions circulent dans toutes nos campagnes ; si, malgré nos efforts, nous n'obtenions pas satisfaction, c'est la suppression de l'échange qu'il faudrait envisager. C'est d'ailleurs ce que cherchent les hauts fonctionnaires de l'Office.

Avant d'en arriver là, des moyens plus énergiques de protestation sont d'ores et déjà envisagés, la situation est grave, de grâce, que par des articles tendant à dresser le producteur contre le boulangier, on ne la complique pas davantage.

Nous avons besoin d'être unis pour venir à bout de ces bureaucrates.

BOURRIÈRES,

La Cour d'Appel condamne les auteurs d'un accident

En janvier 1938, au pont du Gua, à Figeac, un camion conduit par le chauffeur Fenoglio, employé chez M. Capitaine, entrepreneur de transports à Lauzerte, occasionna un accident au cours duquel M. Soursous, de Figeac, fut tué. M. Soursous laissait une veuve et 4 enfants en bas âge.

Le tribunal correctionnel de Figeac, le 9 mars 1938 condamna Fenoglio à 8 jours de prison et M. Capitaine à 80.000 francs de dommages-intérêts envers la veuve Soursous et plus une somme de 40.000 francs en faveur des 4 enfants.

Appel a été relevé de ce jugement et l'affaire fut portée devant la Cour d'appel d'Agen qui vient de rendre son arrêt.

Mme Soursous touchera 50.000 fr. ; les 4 enfants toucheront 12.000 fr. chacun de capital, plus une rente de 750 francs jusqu'à l'âge de 16 ans.

La « Diane du Quercy »

UNE CONFÉRENCE DE MONSIEUR HENRI CANGARDEL SUR « NORMANDIE »

La Diane du Quercy invite tous les Quercynois de Province, de Paris et leurs amis à venir écouter le vendredi soir, à 21 h. 15, le 25 novembre, dans sa salle habituelle à l'Alliance Française, 101, boulevard Raspail, métro Rennes, notre éminent compatriote, M. Henri Cangardel, administrateur directeur général de la Compagnie Générale Transatlantique, président de l'Académie de Marine, qui parlera de « Normandie » pavillon de qualité française, le plus beau, le plus grand, le plus rapide, le plus luxueux paquebot du monde. Sa puissance est de 160.000 chevaux, sa longueur est supérieure à la hauteur de la Tour Eiffel et sa hauteur est supérieure à deux fois l'obélisque de la place de la Concorde. Plus de 3.000 personnes vivent à bord de ce magnifique vaisseau de la paix.

Cette très intéressante conférence sera accompagnée d'un film cinématographique et de nombreuses projections représentant l'histoire de la Marine Marchande depuis ses débuts jusqu'à nos jours et en particulier le paquebot « Normandie » en pleine action qui sera pour certains la résurrection d'un beau souvenir et pour d'autres l'occasion d'admirer dans tous les détails ce géant des mers, détenteur du ruban bleu.

Le programme sera terminé à 23 h. et demie au plus tard. Nos amis seront reçus à partir de 20 h. 15. Tenue de ville. Participation aux frais, 3 francs. Les tickets d'entrée permettront de gagner une belle affiche de « Normandie ».

Le 25 novembre, les amis du Quercy viendront tous applaudir l'éminent conférencier M. Henri Cangardel.

A la Préfecture

Par décision de M. le Préfet, à compter du samedi 26 novembre, les services de la préfecture seront complètement fermés tous les samedis, après-midi, à l'exception des samedis, jours de foire, dont la demi-journée de semaine anglaise sera reportée au lundi matin.

Fédération Nationale des Retraités des Chemins de fer Français et Coloniaux

Le groupe de Souillac invite tous les retraités du chemin de fer du Lot et de la région à assister à la grande réunion de propagande qui aura lieu à Souillac le 4 décembre, à 14 h., dans une salle du Café Tivoli et à laquelle prendra la parole le Président fédéral, M. Quet et Moineau, Président du groupe de Brive.

Un déjeuner amical, précédant la conférence, réunira tous ceux qui voudront manifester leur sympathie aux dirigeants de notre grande et prospère Fédération.

Pour le déjeuner, les camarades de l'Union Amicale des Cheminots retraités de Cahors pourront se faire inscrire, avant le 30 novembre chez leur président : Lasfargue, 32, avenue de Toulouse.

LOTÉRIE NATIONALE

Le secrétaire général de la Loterie nationale rappelle que le tirage de la tranche de l'« industrie et du vêtement » (12^e tranche 1938) sera assuré le mercredi 23 novembre, à 21 h., à Lille, dans la salle du théâtre municipal.

Bonne chasse

Dans la journée de samedi, un chasseur, M. Barthès a abattu deux superbes canards sauvages sur le rivage de Coursibas.

Suicide

Vendredi, le nommé Antoine Laval, 74 ans, ancien forgeron à Cuzance, demeurant à Martel, a été trouvé mort près d'une citerne attenante à sa maison. A côté de lui, il y avait un fusil à 2 coups dont une cartouche avait été tirée.

L'enquête a établi que Laval souffrait de violentes douleurs d'estomac et qu'il avait déjà tenté de mettre fin à ses jours.

Chute

En jouant avec ses camarades, le jeune Jean Daynac, 9 ans, du Bourg, était monté sur une claire-voie. Soudain, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, il s'est démis le bras gauche.

PALAIS des FÊTES

MARDI 22, MERCREDI 23, JEUDI 24 SAMEDI 26, DIMANCHE 27

(en soirée à 20 h. 45)

DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un film sensationnel :

Une œuvre courageuse.

Annie DUCAUX et Roger DUCHESNE

dans un film de Léonide Moguy

Prison sans barreaux

avec Corinne LUCHAIRE

Pour la première fois, le Cinéma vous fera pénétrer dans une maison de correction pour jeunes filles et vous révélera la vie des détenues sans joie et sans espoir, avec leurs tares, leurs vices, leurs amours.

CAHORS

POUR LA SÉCURITÉ DES PASSANTS

On nous communique un relevé établi par un... témoin, relativement aux accidents provoqués, au cours de cette semaine, par les cyclistes, sur les Allées Fénelon.

Sept personnes, dont quatre enfants qui revenaient de l'école, ont été heurtés par des cyclistes, vers 18 heures. Les accidents n'ont pas été graves, mais tout de même, il serait à souhaiter qu'ils ne s'en produisent pas.

Dans tous les cas, comme le fait observer notre correspondant, « il serait, certainement, facile de pincer les cyclistes qui, imprudemment, et au mépris des arrêtés, persistent à s'engager dans l'allée longeant la grille du square. Les accidents se produisent, en général, à cet endroit, et presque toujours à la même heure, à la sortie des écoles, le soir, vers 18 heures.

Un surplus, aucun cycliste, auteur d'un de ces accidents, n'avait éclairé son vélo et n'a daigné s'arrêter pour porter aide à la victime de son imprudence.

Eh ! oui ce n'est pas la première fois que de pareils faits ont été signalés ! Espérons qu'à l'avenir, une petite surveillance sera exercée et qu'elle parviendra à assurer la sécurité aux passants qui s'engagent, le soir, dans la petite allée du square des Allées Fénelon.

L. B.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Les cours réguliers de l'Université Populaire ont commencé cette semaine. Voici le programme du 20 au 27 novembre :

A. COURS GRATUITS DU 1^{er} DEGRÉ : à l'École du Boulevard Gambetta, à 18 h. 15 :

1^o Lundi 20 novembre : Grammaire et vocabulaire.

2^o Mardi 22 novembre : La numération, Convention fondamentale.

3^o Mercredi 23 novembre : Notions générales de sciences : De l'expérience de Lavoisier aux théories modernes.

4^o Vendredi 25 novembre : Le développement de la civilisation autour du Bassin oriental de la Méditerranée.

B. COURS DU 2^e DEGRÉ (10 fr. par an) : au Lycée Gambetta, à 20 h. 30 :

1^o Mercredi 23 novembre : Histoire des faits et des doctrines économiques : Du Moyen-Age au mercantilisme (M. Dubernard).

2^o Vendredi 25 novembre : Rapports de la France et de l'Allemagne (1^{er} leçon) (M. Favarel).

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le docteur Sire, médecin principal en retraite, décédé à Paris, à l'âge de 74 ans. Nombreux sont les Cahorciens qui ont connu M. le docteur Sire, médecin-major au 7^e d'infanterie et qui ont gardé de lui le meilleur souvenir. Très bienveillant, il ne comptait que des sympathies parmi tous ceux qui le connaissaient. Nous adressons à M. Jean Sire, à Mme Louise Moulès, née Sire, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Récompenses ministérielles

Nous apprenons avec plaisir que M. le capitaine Pierre Bénard, du C.M.I. 179, a été l'objet d'une lettre de félicitations du ministre pour son activité et la valeur des travaux français au cours de l'année scolaire 1937-1938.

C'est la troisième récompense ministérielle obtenue par M. le capitaine Bénard auquel nous adressons nos vives félicitations.

Prélèvement de lait

Vendredi, M. Caussé, commissaire de police à Cahors, s'est rendu à Souillac et a procédé au prélèvement d'échantillons de lait aux fins d'analyse.

Drapeaux en berne

Lundi, les drapeaux des monuments publics, à Cahors, étaient en berne.

C'est à l'occasion des obsèques d'Ataturk, président de la République turque, que le gouvernement, qui a envoyé une importante délégation pour représenter la France aux funérailles nationales du grand rénovateur de la Turquie, a décidé que les drapeaux des édifices publics seraient mis en berne sur tout le territoire.

Cycliste contre une barrière

Vendredi soir, vers 17 heures, un cycliste, M. Dellard, qui se rendait à la gare de Conduché, a heurté la barrière du passage à niveau de la route Cahors-Figeac, située près du pont du Célé.

M. Dellard a été contusionné légèrement, mais la bicyclette a été fortement endommagée.

La moto dérapé

Une moto conduite par M. Delpy, a dérapé près du village de Lapeyre (commune de Bergany). M. Delpy, projeté sur le sol, a reçu des contusions qui ne sont pas très graves.

En chassant

Au cours d'une partie de chasse, M. Lafaurie est tombé et s'est blessé à un pied en poursuivant un renard dans les Cévennes de Labryère.

Contravention

M. le Commissaire de police a dressé contravention au sieur Mio Bertolo, 28 ans, sujet italien, pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité.

LES ROMANS BLEUS
viennent de publier de
MAX
DU
VEUZIT
LES HÉRITIERS DE L'ONGLE MILEX
Tallendier 5 frs En vente partout

Cercle musical de la Région du Sud-Ouest

Grande soirée de gala

Nous rappelons au public cadurcien que c'est le vendredi 25 novembre que le Cercle Musical P.-O.-Midi de notre ville, désormais désigné sous le nom de « Cercle Musical de la Région du Sud-Ouest », donnera, à 21 heures, au Théâtre municipal, un grand concert vocal, instrumental et chorégraphique au profit de ses membres honoraires.

Le Comité s'est assuré, pour cette soirée, les concours de M. Kopetzki, Prix d'honneur du Conservatoire de Toulouse.

Tous les amateurs de belle musique voudront entendre cet artiste dont la réputation n'est plus à faire et dont l'audition seule attirera au Théâtre le grand public.

En outre, et pour la première fois à Cahors, le Cercle Musical a composé une fantaisie musicale « Chez les tziganes » : valse et danses chantées par les chœurs, airs bohémien par M. Kopetzki et Mme Bourjade, air tzigane par Mme Crassac, chant bohémien par Mme Marcenac et zardas hongrois réglé et dansé par Mlle Janine Cubaynes, avec les concours de Mme Génies et d'un groupe de jeunes filles du C.M., ne cessant de séduire le public qui doit emporter de cette soirée un souvenir inoubliable.

Afin de permettre à toutes les personnes d'assister à ce concert, le Comité, malgré des frais assez élevés, n'a pas hésité à mettre les prix des places à la portée de toutes les bourses : loges et premières : 5 fr. ; parquet et parterre : 3 fr. ; secondes : 2 fr.

La location est ouverte au public à compter du 20.

Ci-dessous, le programme complet de la soirée :

PROGRAMME

Première partie

1. *Tanhauser* (Wagner). Trio par M. Kopetzki, Prix d'honneur du Conservatoire de Toulouse, et Mme et M. Bourjade, Premiers prix du Conservatoire de Toulouse.

2. *Sélection sur la Fille de Mme Angot* (Lecoq) : a) Légende de la mère Angot ; b) Les soldats d'Augereau ; c) Chanson politique ; d) Duo de Lange et de Clairette ; e) Chœur des conspirateurs ; f) Couplets de Clairette, par les chœurs du Cercle Musical. Solistes : Mmes Crassac et Marcenac.

3. *Samson et Dalila* (Saint-Saëns). Trio par M. Kopetzki, Mme et M. Bourjade.

4. *Prosper dans son répertoire*, M. Antilogos, comique.

5. a) *Ca c'est d'la bagnole* (Georgius) ; b) *Le prince des rigolos* (Debard), par M. Montaudé.

6. *Valse* (Chopin), dansée par Mlle Janine Cubaynes.

Deuxième partie

Une 1/2 heure de fantaisie musicale. *Chez les tziganes* : a) *Amour tzigane* (Lehar), valse chantée par les chœurs du C.M. b) *Airs bohémien* (Sarasate), par M. Kopetzki et Mme Bourjade. c) *Tarakanova*, chant bohémien (Roubaud), par Mme Marcenac. d) *Rhapsodie hongroise* (Liszt), solo de piano par Mme Bourjade. e) *Sloï-Ruli, air tzigane* (Winkel), par Mme Crassac. f) *Danses Hongroises* (Brahms), par les chœurs du C.M. g) *Nadja*, zardas hongrois sur de vieux airs populaires, réglé et dansé par Mlle Cubaynes, Mme Génies et un groupe de jeunes filles du C.M.

L'art de bien vendre (Saynète en un acte), de Régnier et Ferrary, interprétée par : M. Montaudé, Andoche ; M. Antilogos, Blamoutou ; M. Couder, un client ; Mlle Cabanes, une cliente.

Retour d'Espagne

Dans la nuit de dimanche, vers 1 heure, un convoi de 350 volontaires internationaux venant d'Espagne, comprenant des Français, des Belges, des Luxembourgeois, sont passés en gare de Cahors, en direction de Paris.

Il n'y avait pas vol

Nous avons relaté vendredi qu'un vélo avait été volé près de la halle et que la police avait ouvert une enquête. Effectivement, l'enquête permit de découvrir le coupable qui fut conduit au bureau de police.

Mais là, il fut établi que le personnage suspecté n'était pas coupable. En effet, il avait été autorisé à prendre une bicyclette qui se trouvait près de la halle, mais il s'était trompé de vélo ; il en avait pris un autre placé à côté.

Ces explications furent reconnues vraies et tout fut arrangé.

Vols d'essence et d'huile

Ces jours derniers, un vol de 6 fûts de 200 l. d'essence, 13 caisses de 50 litres et 20 bidons d'huile de 20 litres a été commis au préjudice de M. Couzy, représentant de la maison Desmarais à Labastide-Murat. On estime le vol à 8.000 francs. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Association. — Championnat du Lot 1^{re} série. — Eurenlys Gramat (1) et Stade Cadurcien (1) font match nul, 1 but à 1.

L'intérêt de cette rencontre n'avait pas échappé au public cadurcien qui se pressait nombreux aux barrières du Stade. Au cours des parties de championnat, la qualité du football abandonne de son prestige ; en effet, les deux champions qui se sont déroulés sur le terrain de l'île, ont été pauvres en vrai football.

Le Stade présentait une équipe animée des meilleures intentions, où chacun a fait son devoir. C'est cependant un match nul que le « onze » de Péré arracha péniblement, à l'ultime minute de la partie, par l'intermédiaire de son excellent ailier gauche.

Ce résultat tout à l'avantage de Gramat, montre la valeur des représentants du Haut-Quercy ; le Stade fut sérieusement mis en difficulté, et une baisse de forme pesa sur certains éléments, qui n'évoluent pas avec leur maîtrise habituelle.

Le jeu des visiteurs montra des dispositions particulièrement redoutables. Les éléments opérant dans le « team » gramatois, excellent par leur mobilité et par la défense remarquable de deux arrières dont l'adresse et la puissance de dégagement sont des atouts de premier ordre. Les demis d'une belle activité se montrèrent les égaux de leurs rivaux ; quant aux avants, aucune des deux lignes en présence ne s'imposa d'une façon particulière.

Ecole Primaire Supérieure Cahors et Stade Cadurcien (II) font match nul, 1 à 1.

Belle tenue des deux équipes. Le Stade eut l'occasion de trouver un adversaire à sa taille. Les chances des antagonistes s'avèrent longuement indécises.

Stade Cadurcien (III) bat Etoile Sportive Cadurcienne (II), par 3 buts à 0. Les débutants stadistes ont réédité le même exploit du 6 novembre, en triomphant, sur leur terrain, des jeunes de l'Etoile Sportive Cadurcienne.

Fédération française de Foot-Ball Association

District du Lot. — Matches de championnat du 27 novembre 1938 :

à Gramat : Patronage de Gramat contre C.A. Bars, arbitre, M. Leydet.

à Catus : U.S. Catus contre Stade Prayssacois, arbitre, M. Blanc.

à Duravel : U.S. Duravel contre U.S. Boissières, arbitre, M. Poujade.

à Salvac : C.A. Salvac contre Fraternelles des Junies, arbitre, M. Cayrel.

à Assier : U.S. Assier contre Toirac, arbitre, M. Bessières.

CARNET MONDAIN

SERVICE ANNIVERSAIRE.

En l'Eglise de St-Barthélemy, à Cahors, a eu lieu mardi, une messe solennelle en commémoration du 1^{er} anniversaire du décès du docteur Manuel Pérez Santiago, ancien Consul du Pérou à Malaga (Espagne). A ce service religieux se trouvaient réunis sa veuve, son

mée dans un caveau du cimetière communal. Le défunt ne laisse pas de parents. Les obsèques de Valérie Basset, enlevée à l'affection des siens après quelques jours de maladie, ont eu lieu dimanche 20 novembre, au milieu d'une nombreuse affluence de parents et d'amis. Que tous les membres de la famille en deuil, et en particulier Mme et M. Maurice Labro, ses nièce et neveu, nos sympathiques gérants de notre agence postale, veuillent bien trouver ici l'expression de nos sentiments attristés de sincères condoléances. — A. B.

Luzech
Dans les Postes. — M. Gaston Bailargeac, venu d'Issoudun, est nommé receveur des postes à Luzech, en remplacement de Mme Souleyrès appelée à Paris. M. G. Baillargeac a pris possession de son poste lundi dernier. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Rugby. — En match de championnat contre l'équipe de Casseneuil, à Casseneuil, l'Union Sportive Luzéchoise a triomphé par 13 à 0.

Montcuq
Carnet noir. — Dimanche ont été célébrées, à Décize, les obsèques de notre camarade et ami Etienne Cambou, décédé à l'âge de 49 ans, après une très longue et très douloureuse maladie.

Etienne Cambou, élève de l'Ecole primaire supérieure de garçons, reçu aux concours des Contributions Indirectes, avait quitté Montcuq, jeune, pour aller accomplir son surnumérariat. Nous l'avons connu par la suite commis, puis receveur à Décize. Une de ses plus grandes joies, quand il était en bonne santé, était de revenir, au moins une fois par an, au pays natal où, aimable et gai, il ne comptait que des sympathies. Sa mort prématurée a bien attristé ses camarades et ses amis.

A tous ceux qui le pleurent, nous adressons l'expression émue de nos condoléances les plus sincères. Nous prions sa veuve et sa fille, son frère Jean Cambou, ses sœurs, Mme Veuve Masbou et Mme Rey, ses neveux et ses nièces, de vouloir bien agréer l'hommage de notre profonde sympathie et de nos vifs regrets.

Saux
Notre école. — La première institutrice suppléante, Mme Vigouroux, guérie de son malaise, a repris son travail depuis lundi, 21 courant. Nous sommes tous heureux de sa guérison. On ne sait pas si l'état de santé de Mlle Vessio, titulaire du poste de Saux, s'améliore. Nous pensons la voir revenir bientôt bien portante. C'est le vœu de tous ses amis.

Nous ne laisserons pas nous quitter Mlle Ségala, deuxième suppléante, sans lui exprimer tous les regrets que nous cause son départ, de même que ceux de la population. Pendant son séjour, elle a effectué son travail avec zèle et dévouement. Elle a donné l'assurance de son désir de bien faire. On est certain que l'administration a eu la main heureuse pour sa recrue. Ce qui double la valeur de cette jeune et aimable institutrice, c'est qu'elle a l'amour du métier.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans ses futures suppléances en lui souhaitant bon courage et bonne persévérance.

L'actualité dans nos campagnes. — Après la fameuse crise de septembre dernier, les décrets-lois ont formé une particularité, au moins dans le sud-ouest de notre département. Nos braves paysans sont restés sceptiques en apprenant l'effort démanté. Ce n'est pas qu'ils se refusent à cet effort, mais ils disent qu'on aurait pu comprimer les dépenses publiques et voir ensuite les textes se traduisant par des notions certaines. Ils ont compris qu'il fallait payer d'abord, tandis que la compression est problématique.

Pour que le paysan achète, il faut qu'il vende, et le surplus de ses récoltes est livré à un prix tel qu'une balance n'existe pas entre ses ventes et les prix que l'industrie est obligée d'établir.

Tout ce qu'on a fait repose sur l'espérance. Si l'Espoir fait vivre, nous pouvons bien espérer.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Bureau de Bienfaisance. — Appel à tous les habitants : Le Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance a l'honneur de vous rendre compte de sa gestion, soumise au contrôle des autorités compétentes. Pendant cette année et jusqu'à ce jour, il a été distribué : 9.250 kilos de pain ; 1.075 kilos de viande ; 5.300 francs de lait ; 8 cerceaux pour les indigents.

Au seuil de la dure saison d'hiver, si pénible aux malheureux et que rend plus cruelle encore la cherté croissante de la vie, le Conseil adresse à tous les habitants de Figeac, un appel vibrant de solidarité humaine.

Les ressources du Bureau de Bienfaisance suffisent à peine à couvrir les besoins les plus urgents. Le Conseil d'Administration compte sur la générosité habituelle des habitants pour l'aider à supporter cette lourde charge. Des quêtes auront lieu, comme tous les ans, dans les différents quartiers, par un membre du Conseil d'Administration accompagné d'une religieuse du Bureau de Bienfaisance. Nous prions les habitants de leur réserver le meilleur accueil. — Le Conseil d'Administration.

Cercle des nageurs. — Sur la demande du Comité du Cercle des nageurs, la Fédération française de natation va mettre à la disposition du Cercle des nageurs deux films de propagande intitulés : « Démonstration de nages sportives » et « La natation scolaire à Tourcoing ». Ces deux films, qui intéresseront tous les amis des sports, compléteront agréablement l'éducation des jeunes et c'est pourquoi une séance sera réservée aux enfants des écoles moyennant un prix très réduit.

M. Palazy, directeur du Family Cinéma prêtera son concours, et, pour rehausser l'éclat de cette représentation, il projettera, dans la même séance, un de ses plus beaux films de l'année, « Les Deux Gamins ». Nous le félicitons et le remercions de cette heureuse initiative.

Puybrun
Mort subite. — Vendredi soir, pendant qu'il prenait son repas, M. Delcausse, âgé de 69 ans, s'affaissa tout à coup. On le releva ; il était mort. Cette mort si brusque a vivement ému tous ceux qui connaissaient et estimaient M. Delcausse dont nous prions la famille de vouloir trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Marcihac
Succès universitaire. — Notre compatriote, M. Henri Salgues de Gémiers, fils du sympathique notaire de Marcihac, vient d'être reçu à la première partie de la licence en droit. Nos sincères félicitations.

Nécrologie. — M. Casimir Trémoulet, âgé de 78 ans, est décédé à son domicile de Marcihac, après une longue maladie.

Nos condoléances à sa fille, Mlle Marinette Trémoulet, et à ses quatre fils : MM. Benjamin, Auguste, Jules et Roger Trémoulet.

Thémines
Vente des noix. — La vente des noix est terminée dans la région et nos propriétaires l'ont réalisée au prix rémunérateur de 232,50 à 240 fr. les 50 kilos ; malheureusement, si la qualité de cette récolte était belle, la quantité en était très réduite en regard aux années moyennes. Toujours confiants, ils espèrent en un avenir meilleur et en un plus gros rendement des noyers l'an prochain.

Saison printanière d'automne. — C'est d'un véritable automne printanier dont nous jouissons : soleil chaud, température douce, journées claires et gaies, nuits sans gelée blanche ; aussi n'est-il question ni de rhumes, ni de gripes. Et nos braves agriculteurs ont allégrement profité et profitent de ces beaux jours d'arrière-saison pour mettre au point l'ensemencement du blé et la rentrée des saintoines, fourrages, betteraves, etc., dont leurs animaux bénéficieraient durant l'hiver.

Latronquiéro
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Puechal, institutrice publique en retraite, décédée à Saint-Hilaire, à l'âge de 75 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Hilaire, au milieu d'une nombreuse assistance, parmi laquelle se trouvaient des institutrices et des instituteurs.

Nous adressons à M. Puechal, à la famille, nos sincères condoléances.

Mauvais temps pour le rhumatisme.
Les changements de temps sont l'occasion d'un redoublement de douleurs pour les rhumatisants. Que tous ceux qui souffrent fassent usage du nouveau médicament Gandol ; leurs douleurs se calmeront, ils retrouveront l'emploi normal de leurs membres et s'ils ont la volonté de suivre un traitement rationnel au Gandol, ils éviteront de douloureuses complications, car le Gandol agit spécialement en arrêtant la dangereuse formation de l'acide urique. Une boîte de Gandol, en cachets, pour dix jours de traitement coûte 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Souillac
A l'Ecole d'Artisanat. — Le cours d'agriculture à l'Ecole d'Artisanat de Souillac reprendra aujourd'hui mercredi, 23 novembre. Il aura lieu tous les mercredis, pendant l'année scolaire jusqu'à fin juin, de 8 heures à 12 heures et de 13 h. 45 à 18 heures.

L'enseignement est donné pendant deux années. Il comprend l'agriculture, le choix et l'hygiène du bétail, l'arboriculture fruitière, le français et l'arithmétique, les travaux manuels du bois et du fer. La moitié de la journée est consacrée aux travaux manuels.

Les jeunes agriculteurs peuvent, à peu de frais, prendre leur repas de midi à l'Ecole.

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'un garçon qui a été prénommé Jean-Pierre-Michel, chez Mme et M. Gourinches, notaire.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Dans l'enseignement. — Notre compatriote M. Jean Lamothe, libéré du service militaire, est nommé professeur au collège de Villefranche-sur-Saône.

Obsèques. — Vendredi matin ont été célébrées à Souillac, les obsèques de M. Augustin Gagnebet, décédé à l'âge de 73 ans.

Une nombreuse assistance a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Anglars-Nozac
Probité. — La jeune Gerorgette Lasvigne, fille de M. Lasvigne, conseiller municipal, a trouvé sur la route, un billet de banque de 100 francs qu'elle s'est empressée de remettre à son directeur d'école.

La jeune Lasvigne a été vivement félicitée.

Gramat
Une petite erreur. — Sur le journal « Paris-Soir », du 16 novembre, nous relevons en troisième page qu'un groupe d'anciens combattants de Gourdon, réunis en un banquet fraternel, ayant appris la décision de M. Neville Chamberlain en faveur de l'Office National, a eu à cœur de souligner un tel geste.

Le président de la réunion a lu la belle lettre adressée par le premier anglais à M. Prouvost, directeur de « Paris-Soir », ainsi que les décisions semblables prises par MM. Daladier et Georges Bonnet.

Nous tenons à dire que c'est à Gramat, au banquet des anciens combattants, que ces adresses de félicitations et de remerciements furent envoyées et que c'est M. Pierre Caley, le poète gourdonnais, qui présidait le banquet de Gramat, qui en fut l'instigateur.

Caniac
Mort-né. — Nous avons le regret d'annoncer la naissance d'un garçon mort-né chez les époux Pradelle Cyrien. C'était leur premier enfant et la peine de ces jeunes parents, ainsi que de toute la famille, est bien grande.

L'infortunée maman va assez bien et nous lui souhaitons une prompte guérison accompagnée de nos sincères condoléances à toute la famille.

Martel
Changement de foire. — Le 4 décembre étant un dimanche, la foire qui, chaque année, se tient à cette date, aura lieu le samedi 3 décembre.

St-Germain-du-Sel-Air
Dimanche soir, 20 novembre, les Anciens Combattants se sont réunis en un dîner fraternel servi au restaurant Blaty, où la bonne chère, le service impeccable et la gaieté ont fait de cette réunion une belle fête de famille.

Ce dîner amical réunissait tous les

Anciens Combattants de la commune, sous la présidence du docteur Rédoules, lui qui a toujours et encore fait beaucoup pour eux. Un cortège a été formé le soir et, musique en tête, une belle gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts. Après l'appel aux morts et la minute de silence observée, la foule émue s'est dispersée lentement.

A l'issue du dîner un grand bal a clôturé la soirée.

Bonne journée pour les Anciens Combattants.

Souillac
A l'Ecole d'Artisanat. — Le cours d'agriculture à l'Ecole d'Artisanat de Souillac reprendra aujourd'hui mercredi, 23 novembre. Il aura lieu tous les mercredis, pendant l'année scolaire jusqu'à fin juin, de 8 heures à 12 heures et de 13 h. 45 à 18 heures.

L'enseignement est donné pendant deux années. Il comprend l'agriculture, le choix et l'hygiène du bétail, l'arboriculture fruitière, le français et l'arithmétique, les travaux manuels du bois et du fer. La moitié de la journée est consacrée aux travaux manuels.

Les jeunes agriculteurs peuvent, à peu de frais, prendre leur repas de midi à l'Ecole.

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'un garçon qui a été prénommé Jean-Pierre-Michel, chez Mme et M. Gourinches, notaire.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Dans l'enseignement. — Notre compatriote M. Jean Lamothe, libéré du service militaire, est nommé professeur au collège de Villefranche-sur-Saône.

Obsèques. — Vendredi matin ont été célébrées à Souillac, les obsèques de M. Augustin Gagnebet, décédé à l'âge de 73 ans.

Une nombreuse assistance a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Après la visite du roi Carol à Londres
De Londres. — A l'heure des questions aux Communes, M. Chamberlain, interrogé sur la portée des conversations que le roi Carol a eues avec le gouvernement britannique, a déclaré que les entretiens furent de nature confidentielle. Il lui est donc impossible de faire une déclaration détaillée.

Après l'assassinat de von Rath
De Paris. — On apprend qu'à la demande d'une Association d'écrivains américains, M. E. Moro-Gianni a accepté de défendre le meurtrier de M. von Rath, le conseiller d'ambassade d'Allemagne à Paris.

Départ de relégués empêché par la tempête
De la Rochelle. — Lundi, dans l'après-midi, il devait être procédé, en rade de la Rochelle-Pallice, à l'embarquement de 670 relégués du pénitencier de St-Martin-de-Ré sur le navire « La Marinière ». En raison de la tempête, cette opération n'a pas été possible.

SPECIALITES DES TOILES DU NORD
Linge de Maison
LOT RECLAME
de 200 fr. payable au comptant
500 fr. payable 50 fr. par mois
1.000 fr. payable 100 fr. par mois
2.000 fr. payable 200 fr. par mois
La Maison ne fait que du beau linge visible chez le dépositaire
Mme GOUPIE
31, rue Labarre, CAHORS (Lot)

Petites annonces économiques

PERDU petit chien de chasse, âgé de 4 mois, couleur marron foncé. Prière au détenteur d'aviser A. Viers, Lamagdeleine, p. Cahors (Lot).

ETUDE DE MAITRE LOUIS DARDENNES
Huissier du Trésor
successeur de Maître VERMANDE
1, rue Clermont, à Figeac

VENTE MOBILIERE à suite de SAISIE-EXECUTION

Le dimanche vingt-sept novembre courant mil neuf cent trente-huit, à quatorze heures, au numéro vingt, du Boulevard Maréchal-Foch, magasin PELERIN : « Tout pour le Pneus », il sera procédé par ministère de Maître DARDENNES, huissier à Figeac, à la vente aux enchères publiques, de matériel et marchandises, comprenant : pneus Englebert neufs, de dimensions : 820 x 120, 765 x 105, 715 x 115, 400 x 15. Pneus Dunlop neufs : 18 x 50, Pneus marque Vigor neufs : 17 x 50, 600 x 30, 815 x 105, 170 x 30, 90 x 20, 15 x 50, 775 x 145, etc., etc. Quantité de pneus rechapés : 600 x 6, 350 x 40, 140 x 40, 130 x 42, 720 x 120, 360 x 40, et toutes autres dimensions. Plusieurs bidons huile de 25 kilos chacun, de la marque Antar. Deux cent dix roulements à billes de diverses dimensions. Plusieurs seaux de graisse, Chambres à air de diverses dimensions. Vulcanisateurs pour pneus ; gonfleur électrique, marque Luchar. Chaises, fauteuil, bureau avec tiroirs, table avec étagères. Plusieurs courroies de diverses dimensions, etc., etc.

Cette vente est poursuivie à la requête du Trésor. Le prix sera payé comptant. Il sera perçu quinze pour cent en sus. Pour tous renseignements s'adresser à Maître DARDENNES, huissier, 1, rue Clermont, à Figeac. Téléphone 184.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
(Département de Cahors)

COMMISSION DES ORDINAIRES

Adjudication pour l'enlèvement des os et eaux grasses provenant des ordinaires du 16^e R.T.S. (détachement de Cahors), pour la période du 1^{er} janvier 1939 au 31 décembre 1939.

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S. se réunira le 7 décembre 1938, à 8 heures précises, au bureau de la Commission des Ordinaires (Casernes Bessières) pour y procéder, en séance préparatoire, à l'examen des titres des candidats.

Les demandes faisant connaître l'intention de soumissionner ne seront reçues que jusqu'au 30 novembre 1938, 17 h.

Elles devront être accompagnées : 1^o D'un certificat délivré par le Maire de la commune où réside le soumissionnaire, indiquant qu'il est de nationalité française et qu'il jouit d'une bonne réputation d'honorabilité et de solvabilité. 2^o D'un extrait du casier judiciaire ne remontant pas à plus de 3 mois.

Le cahier des charges déposé au bureau de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., peut être consulté tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures. La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S. se réunira le 7 décembre, à 9 heures, dans ses bureaux, pour procéder par soumissions cachetées à l'adjudication pour l'enlèvement des os et eaux grasses. Cahors, le 18 novembre 1938.

Le Président de la Commission des Ordinaires du 16^e R.T.S., Signé : THOMAS.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
Unités stationnées à Cahors

COMMISSION DES ORDINAIRES

ADJUDICATIONS RESTREINTES pour la fourniture par marchés distincts de

1^o Epicerie et Légumes secs ;
2^o Légumes verts ;
3^o Pommes de terre.
4^o Vin.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1939.

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais se réunira le 7 décembre 1938, à 8 heures précises, au bureau de la Commission des Ordinaires (Casernes Bessières) pour y procéder, en séance préparatoire, à l'examen des titres des candidats.

Les demandes faisant connaître l'intention de soumissionner ne seront reçues que jusqu'au 30 novembre à 17 heures.

Elles devront être accompagnées : 1^o D'un certificat délivré par le Maire de la commune où réside le soumissionnaire indiquant qu'il est de nationalité française et qu'il jouit d'une bonne réputation d'honorabilité et de solvabilité. 2^o D'un extrait du casier judiciaire ne remontant pas à plus de trois mois ; 3^o Doivent être fournis obligatoirement d'un Compte courant postal.

Les cahiers des charges, déposés aux Bureaux de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., pourront être consultés tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures. La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S. se réunira le 7 décembre, à 8 heures, dans ses bureaux, pour procéder par soumissions cachetées aux adjudications de : Epicerie et Légumes secs, Légumes verts, Pommes de terre et Vin.

En cas de non adjudication une nouvelle adjudication aura lieu le 14 décembre 1938, à la même heure.

Cahors, le 18 novembre 1938.

Capitaine, Président de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S. Signé : THOMAS.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
(Département de Cahors)

ADJUDICATION Des fournitures pour le 1^{er} trimestre 1939

Le 7 décembre 1938, à 10 heures, la Commission des Ordinaires du détachement du 16^e R.T.S. procédera à l'adjudication ci-après : Viande de boucherie, période du 1^{er} janvier au 31 mars 1939. Poids approximatif de la fourniture kilos environ.

Le poids approximatif de la fourniture n'est donné qu'à titre de simple renseignement ; le Corps décline d'une façon formelle tout engagement à ce sujet.

Le cahier des charges concernant cette adjudication est déposé au Bureau de la Commission des Ordinaires du détachement (Casernes Bessières, à Cahors), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 15 h. à 17 h.

Toute personne qui désire soumissionner devra adresser au Président de la Commission, avant le 30 novembre 1938 : 1^o une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité ; 2^o une pièce constatant sa qualité de Français ; 3^o un certificat établi par le Greffier du Tribunal de Commerce constatant que le demandeur n'a jamais été déclaré en faillite ou qu'il a été réhabilité et qu'il n'est l'objet d'aucune liquidation judiciaire. La date de l'établissement de ce certificat ne devra pas remonter à plus de 3 mois du moment de sa production.

Les soumissions doivent être établies sur papier timbré et d'après un modèle que les intéressés pourront se procurer au Bureau de la Commission.

Le modèle seul sera admis. En cas de non adjudication, une nouvelle adjudication aura lieu le 14 décembre 1938, à la même heure.

Cahors, le 18 novembre 1938.

Le Commandant de Détachement, Signé : AUBEGUIS

LEGUMES ALAYRAC
ET PRIMEURS CAHORS
rue Mar'-Foch

Feuilleton du « Journal du Lot » 8

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Danielle et Guillemette, un peu effrayées toutes les deux de ce mystère et de cette attitude, n'osaient rien dire, elles non plus. La jeune femme, cependant, trouvait au-dessus de ses forces de supporter longtemps cette atmosphère morose. Elle voulut protester. Ses boutades, d'ailleurs, même quand il était, par hasard, d'humeur chagrine, parvenaient toujours à dérider son mari.

— Nous ne passons pas une soirée très amusante ! s'exclama-t-elle en essayant de rire.

Mais M. Aubin lui répondit, avec une froideur à laquelle il ne l'avait point accoutumée : — On ne peut pas toujours s'amuser.

conduisait lui-même et qui lui permettait de parcourir plus vite que par le chemin de fer d'intérêt local la courte distance lui restant à franchir pour atteindre Perros.

— Je compte dîner à Lannion, expliquait-il à sa fille qui avait voulu le conduire jusqu'à la gare, et, en attendant le départ du rapide, se promenant avec lui sur le quai.

— Vous aimez mieux cela ? — C'est beaucoup plus commode. Je ne dérange ainsi ni ce brave Yvon ni sa femme. J'arrive à l'heure de me coucher. Comme j'ai la clef de la grille dans ma poche, ils n'ont même pas besoin de m'attendre.

— Quand reviendrez-vous ? — Dans quelques jours. Je suppose que les pourparlers avec l'architecte et l'entrepreneur seront assez longs.

— Ne vous fatiguez pas trop. — Sois tranquille. Le train allait s'ébranler. Ils se séparèrent, après s'être embrassés tendrement.

Si M. Aubin aimait passionnément sa femme, il avait pour sa fille une affection faite de fierté paternelle et du souvenir ému qu'il gardait à celle qu'il avait pleurée durant de longues années, et que Guillemette lui rappelait.

Guillemette, de son côté, aimait beaucoup son père. Sa filleule tendresse n'avait fait que s'accroître depuis qu'elle le devinait malheureux, tourmenté.

Tout à l'heure encore, en la quittant

pour monter en wagon, il avait l'air si soucieux, et si triste, bien qu'il s'efforçât de ne le point paraître ! Comment fut-elle restée indifférente à cette secrète angoisse, d'autant plus douloureuse qu'elle était plus cachée ?

Inquiète et angoissée elle-même, la jeune fille descendit les larges escaliers de la gare et alla prendre le métro pour se rendre à la Sorbonne. Parviendrait-elle à trouver, dans le travail qu'elle aimait, un dérivatif à ses préoccupations inspirées par celles qu'elle soupçonnait chez son père et qui, chez elle, provoquaient de vagues, mais sombres pressentiments ?

Non. Tant que dura l'absence de M. Aubin, Guillemette resta sous l'impression qu'un inévitable malheur, — elle ne savait pas au juste lequel, — menaçait son père.

« Sa belle-mère s'aperçut de cette tristesse et de cette inquiétude. — Qu'as-tu ? demanda-t-elle. — Rien. — Si, tu as quelque chose. Guillemette finit par avouer qu'elle était effrayée d'avoir vu M. Aubin si soucieux au moment de son départ. Danielle prit la chose en riant. — C'est stupide ! dit-elle. Ton père est tout simplement un peu fatigué, parce qu'il travaille trop. J'avais d'abord été opposée à ce voyage en Bretagne. Mais j'ai réfléchi que cela va le distraire et, par conséquent, lui faire du bien. Tu verras qu'il nous reviendra de Perros tout à fait reposé et de meilleure humeur. En attendant, la jeune femme se

gardait, pour elle-même, de toute inquiétude et de toute mélancolie. Elle continuait de s'amuser sans trêve, pendant que Guillemette travaillait.

Mais, — chose surprenante, — la prédiction qu'elle avait faite allait se réaliser. M. Aubin revint de Bretagne beaucoup moins triste, presque rasséréné.

— Tu vois, Guillemette, s'écria Danielle, triomphante, c'est ce que je te disais. Ce petit voyage lui a fait du bien.

— Beaucoup de bien, déclara, en souriant, M. Aubin lui-même. Puis il ajouta : — Aussi, je compte retourner, d'ici peu de temps, là-bas.

— Y retourner ! s'exclamèrent en même temps sa femme et sa fille. — Oui, Certains détails m'obligent à revoir l'entrepreneur et l'architecte. Il donna quelques explications assez vagues dont l'esprit très superficiel de Danielle se contenta. La jeune femme, d'ailleurs, se souciait fort peu de questions techniques et les mots « étayement », « mur de refend », « portée de poutre », « résistance du fer », employés par son mari pour lui faire comprendre les difficultés devant lesquelles son caprice mettait les hommes du métier, étaient pour elle absolument vides de sens. Elle ne voyait qu'une chose : ce caprice allait être satisfait. Et elle en était ravie.

Guillemette, qui, pour être convaincue que son père avait vraiment be-

soin de retourner à Perros, aurait voulu des détails plus précis, s'étonna à part soi de ce nouveau projet de voyage. Elle se demandait pourquoi l'architecte et l'entrepreneur, ayant reçu des ordres et fait accepter un devis, au moins approximatif, ne pouvaient pas exécuter les travaux convenus, sans que la présence de M. Aubin fût, une seconde fois, nécessaire. Elle se permit de formuler cette objection. Son père parut d'abord assez embarrassé d'avoir à y répondre. Puis il se ressaisit et fit valoir la nécessité d'exercer une surveillance très active, quand on faisait construire.

Ayant remarqué qu'il répliquait avec quelque nervosité, comme si sa question lui avait été désagréable, la jeune fille se garda d'insister.

Elle était, du reste, tout à la joie de constater l'amélioration sensible qui, sans qu'elle pût deviner pourquoi, s'était produite dans l'état physique et mental de son père, depuis qu'elle l'avait quitté, quelques jours plus tôt, sur le quai de la gare Montparnasse. Vraiment ce n'était plus le même homme. Sa taille s'était redressée. Les traits de son visage s'étaient détendus. Il avait recouvré une sérénité qui, naguère, semblait avoir fait place à une navrante hypocondrie. Evidemment quelques jours de repos, là-bas, sur la falaise de Perros, lui avaient été salutaires. Fallait-il s'étonner qu'il eût le désir d'y retourner ?

— Ce qui allait être beaucoup plus

étonnant, c'étaient les circonstances étranges dans lesquelles allait s'accomplir ce nouveau départ.

Huit jours après son retour de Perros, M. Aubin était parti de bonne heure pour ses bureaux de la rue de Châteaudun. Il devait revenir avenue Kléber, pour le déjeuner. Mais, dans le courant de la matinée, un coup de téléphone, émanant d'un employé de la banque, avertit Mme Aubin que son mari avait été obligé de faire aujourd'hui même le voyage qu'il avait projeté. Pressé par l'heure du train, le banquier avait dû se rendre immédiatement à la gare et n'avait pas eu le temps de téléphoner lui-même.

Danielle s'inquiétait rarement. Elle ne trouvait, dans cette nouvelle un peu extraordinaire, aucun motif de crainte. Elle se dit tout simplement que son mari avait dû recevoir, en arrivant rue de Châteaudun, soit un télégramme, soit un coup de téléphone de son architecte, l'appelant d'urgence à Perros, pour résoudre une difficulté quelconque dans l'exécution des travaux en cours, et qu'il n'avait pas eu le temps, en effet, de revenir avenue Kléber avant de prendre, à la gare Montparnasse, le train de 9 h. 30.

Elle ne se tourmenta donc pas et continua, dans le calme le plus parfait, de procéder à sa toilette, délicate et longue opération qui durait jusqu'à midi.

Bibliographie

LIVRE QU'IL FAUT LIRE

Vient de paraître : SEVE

roman par Sophie et Marc STAMBAT
C'est le roman d'un orphelin de 16 ans, élevée par des religieuses qui la placent comme fille de ferme. Descendante de grande bourgeoisie déchue, elle en garde des souvenirs qui lui donnent de l'orgueil et se trouve humiliée et très malheureuse de son nouvel état. Mais la campagne souriante, le travail sain et joyeux font vite sa conquête. Elle est enthousiasmée de faire travailler ses muscles, de mener une vie simple et active.

Elle devient l'amie d'une jeune fille du pays, Anna, âme fine et sensible, dénuée de tout orgueil, résignée parce que trop attachée à son milieu naturel qui lui fait comprendre et sentir la poésie secrète et inconnue du village.

Il faut lire « Sève », ce roman d'un beau village d'Artois, il captivera et laissera des traces dans l'esprit de ses lecteurs. — G. G.

Un volume de 400 pages. Prix : 18 francs. Editions des Presses du Temps présent, 12, rue Lagrange, Paris, 5^e.

LA NATURE

Quelle richesse de documentation apporte chaque numéro de *La Nature* ! En un style clair et élégant, orné de photographies et de dessins qui suppriment tout effort et enchantent l'œil, chaque article est une révélation, une leçon, une information précieuse. Et ils se succèdent, divers, variés, passant de la science pure à la technique, des mathématiques à l'histoire naturelle, si bien que chaque lecteur trouve abondamment à y apprendre, quelles que soient sa spécialité, sa formation, ses connaissances. Cette fois, les amateurs de calcul trouveront six problèmes à résoudre, plus faciles qu'ils ne paraissent ; tous liront une curieuse application du sablage à l'enseignement de la topographie, deux

études de physique moderne sur la structure granulaire des solides et la résistance diélectrique des gaz et des vapeurs, la technique de la soudure des rails par aluminothermie, comment on a réussi le difficile problème de synchroniser l'interconnexion de tous les réseaux électriques, la modernisation et l'agrandissement de la Bibliothèque Nationale, comment on peut produire des œufs propres et stériles, l'extraordinaire progrès réalisé en ces dernières années dans la connaissance des hormones et des vitamines, et l'histoire des magnifiques ruines algériennes de Thubursicum. Ajoutez à toutes ces études de fond, cent autres nouvelles plus brèves des livres récents, des notes à l'Académie des Sciences, des dernières inventions, et les recettes et procédés utiles fournis à la demande des abonnés. Et vous fermerez *La Nature* enchantés d'y avoir tant appris sans peine, mieux, dans la joie.

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de

L'Agence Havas
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

Dans la Mode Pratique

tout est si pratique et vraiment élégant !

Tous les jeudis : 1^h 25

Abonnement 1 an : 48 fr. ; 50 ou 55 fr. avec prime.

Envoyer mandat-poste (pas de mandat-carte) à

LA MODE PRATIQUE, 49, avenue de l'Opéra, PARIS.

Modifications apportées aux horaires de la Région Sud-Ouest à la date du 2 octobre 1938

Dispositions d'intérêt régional ou local

Ligne de Cahors à Capdenac

Le train 2103 est avancé au départ de Cahors (17 h. 04 au lieu de 19 h. 20) et à l'arrivée à Capdenac (19 h. 22 au lieu de 21 h. 38), où il correspond aux trains 55 vers Toulouse, 1690 vers Brive et à l'A.R. 1548 vers Monsempron-Libos.

Le train omnibus T.L. 2099 est déplacé par suite de l'avance du train 2103. Le 2099 part de Cahors à 12 h. 43 au lieu de 16 h. 44 après avoir relevé la correspondance de l'A.R. 1686 de Montauban et arrive à Capdenac à 14 h. 30, au lieu de 18 h. 38.

Comme conséquence, le train M.V. 7473 (jours de foire) est avancé de 24 minutes, entre Cahors, départ 9 h. 50 et Cajarc, arrivée 12 h. 26.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cajarc à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : *Organe de manœuvre, de direction et de visibilité*, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France

devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
10 LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS			
OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	EXP. RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	EXP. RAPIDE	Autoraux	MARCH.	VOY.	Autoraux
PARIS (Orsay) dép.	8 14 12 28	10 15	20 15 21 45	TOULOUSE... d.	3 53	8 35 9 33 13 25	15 50 17 20 21 5	MONTAUBAN.....	10 50	14 6	16 35
PARIS (Aust.) dép.	8 50 13 4	10 28	20 25 21 59 22 50	MONTAUBAN... d.	6 11	9 17 10 50 14 6	16 35 18 12 21 46	CAHORS.....	11 59	14 58	18 20
LIMOGES (arrivé)	9 19 13 43	15 29	0 36 2 36 5 10	Caussade.....	6 50	9 35 11 55	17 16 18 34 22 4	Mercuès.....	7 16	12 9	16 10 18 59
LIMOGES (départ)	9 19 13 43	15 43	0 40 2 47 5 40	Labenne.....	7 26	11 40	17 56 18 57	Douelle (Arrêt).....	7 20	12 12	16 17 19 a 2
BRIVE (arrivé)	9 33 13 57	17 03	1 56 4 3 7 20	Cieureac.....	7 34	11 45	18 4	Parnac.....	7 29	12 17	16 23 19 7
BRIVE (départ)	8 14 12 28	17 03	2 1 4 18 7 33	Sept-Ponts.....	7 44	11 54	18 14	Luzech.....	7 35	12 22	16 36 19 12
Gignac-Cressensac	8 50 13 4	17 03	2 1 4 18 7 33	CAHORS... (arr.)	7 50	10 9 11 59	18 20 19 14 22 40	Castelfranc.....	7 45	12 28	16 50 19 21
SOULLAC... dép.	9 12 13 36	17 46	4 58 8 12	CAHORS... (dép.)	8 13	10 13 12	15 2 13 32	Castelfranc (Arrêt).....	7 49	12 33	16 56 19 24
CAZOULES.....	9 19 13 43	18 58	—	Espère.....	8 27	—	13 44	Puyssac (Arrêt).....	7 56	12 39	17 6 19 30
La Chap.-d-Mareuil	9 24 13 48	19 2	—	St-Denis-Catus... 8 40	—	—	13 56	Puy-Evêque.....	8 3	12 45	17 16 19 35
Lamothe-Fénelon... 9 33 13 57	—	—	—	Thédirac-Peyril... 8 53	—	—	14 12	Soturac-Touzac... 8 8	12 50	17 26 19 41	
Nozac.....	9 42 14 6	19 18	—	Dégnac.....	9 2	—	14 21	Fumel.....	8 20	12 59	17 40 19 49
GOURDON... dép.	9 55 14 19	18 8 19 27	5 23 8 36	Saint-Clair.....	9 10	—	14 31	LIBOS.....	8 25	13 2	17 46 19 52
Saint-Clair.....	10 4 14 28	19 35	—	GOURDON (1) d. 9 23	10 51	—	14 42	AGEN.....	—	—	—
Dégnac.....	10 14 14 38	19 44	—	Nozac.....	9 30	—	14 49				
Thédirac-Peyrilles 10 24 14 48	—	19 53	—	Lamothe-Fénel... 9 33	—	—	15 3				
Saint-Denis-Catus 10 34 14 58	—	20 2	—	La Chap.-de-Mar 9 45	—	—	15 9				
Espère.....	10 42 15 6	20 9	—	CAZOULES.....	9 51	—	15 18				
CAHORS (arrivé) 10 51 15 15	18 43 20 18	3 32 6 4 9 13	7 48	SOULLAC... dép. 10 4	11 11	—	15 18				
CAHORS (départ) 11 45 17 25	18 47	3 36 6 4 9 18	7 53	Gignac-Cressens 10 32	—	—	15 56				
Sept-Ponts.....	11 56 17 36	—	—	BRIVE... (arr.) 10 57	11 49	16 33 16 11	21 47				
Cieureac.....	12 11 17 51	—	—	BRIVE... (dép.) 11 56	11 56	16 39	21 47				
Labenne.....	12 18 17 58	—	—	LIMOGES... arr. 13 20	13 20	18 5	21 49				
Caussade.....	12 46 18 31	19 27	—	LIMOGES... dép. 13 35	13 35	18 14	22 2				
MONTAUBAN arr. 13 17 19 4	19 47	4 30 7 4 10 23	8 30	PARIS... (A.) arr. 18 52	18 52	23 23	26 6 43				
TOULOUSE... arr. 14 07	20 35	5 11 7 45 11 25	9 56	PARIS... (O.) arr. 19 4	19 4	23 35	26 6 55				

St-Denis-près-Martel à Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 50	9 15	14 17	58 18 43
Vayrac	4 58	9 23	14 50	18 48
Bétaille (arrêt)	5 3	9 28	14 54	18 9
Puybrun	5 11	9 36	15 2	18 56
Bretenoux-Biars	5 20	9 44	15 10	19 3
Port-de-Gagnac	5 28	9 50	15 16	19 11
Laval-de-Cère	5 34	9 58	15 23	19 19
Lamativie	5 53	10 15	15 40	19 28
Siran (arrêt)	6 7	10 30	15 54	19 10
La Roquebrou	6 25	10 43	16 5 19 22	19 5
AURILLAC... arrivée	7 13	11 20	16 40	19 58 20 24

(1) A Heu du 1^{er} Juillet au 26 Septembre.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC... départ	5 55	6 30	10 40	17 17 21 36
La Roquebrou	6 21	7 11	11 18	17 55 22 7
Siran (arrêt)	6 28	7 22	11 29	18 6
Lamativie	6 43	7 36	11 43	18 21 22 31
Laval-de-Cère	6 56	7 51	11 58	18 30 22 46
Port-de-Gagnac	7 15	8 12	12 19	19 6 23 11
Bretenoux-Biars	7 8	8 13	12 19	19 6 23 11
Puybrun	7 15	8 20	12 26	19 13 23 11
Bétaille (arrêt)	8 27	12 39	19 21	—
Vayrac	7 24	8 36	12 38	19 27 23 21
St-Denis-près-Martel	7 29	8 43	12 44	19 34 23 28

(2) Du 1^{er} Juillet au 26 Septembre.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson... dép.	7 33	10 37	17 11	17 18
Sarlat... dép.	6 40	9 40	12	17 47
Cazouès.....	7 34	10 34	12 33	18 12
Souillac.....	7 50	10 50	12 46	18 17
Le Pigeon.....	8 18	11 48	14	18 25
Baladou... Arrêt.	8 26	11 56	14 4	—
Martel.....	8 34	12 04	14 11	18 34
St-Denis-p-Mar'	8 50	12 20	14 19	18 42

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p-M. d.	7 36	—	9 10	13
Martel.....	7 39	—	9 16	13 13
Baladou.....	—	—	9 34	13 19
Le Pigeon.....	7 47	—	9 42	13 22
Souillac.....	7 55	—	9 59	13 31
Cazouès.....	8 1	6 15	8 20	13 45
Sarlat.....	8 27	6 23	8 36	11 36
Le Buisson... ar.	9 01	6 14	—	15 48

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE... dép.	10 11 15 45 19 45
CAPDENAC... d.	2 20 7 17 11 17 20
FIGEAC.....	2 45 7 31 11 23 17 29
Le Pournel.....	7 50 11 42
Assier.....	3 35 8 11 11 54
Flaujac (halte).....	8 10 12 3
Gramat.....	5 7 8 23 12 18
Rocamadour.....	5 19 8 35 12 28
Montvalent.....	5 39 8 49 12 42
St-Denis-p- (arr.)	5 47 8 58 12 51
Martel (dép.)	5 58 9 6 13 1
Quatre-Routes.....	6 9 9 16 13 11
Turenne.....	6 21 9 26 13 21
BRIVE... ar.	6 54 9 48 13 44
PARIS (Orsay) ar.	19 4

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Aust.) d.	21 8 22 50
Brive... dép.	3 47 8 19
Turenne.....	4 8 8 44
Quatre-Routes.....	4 16 8 53
St-Denis-p- (arr.)	4 23 9 8
Martel (dép.)	4 29 9 8
Montvalent.....	5 19 9
Rocamadour.....	4 56 9 37
Gramat.....	5 8 9 50
Flaujac (halte).....	10 3
Assier.....	5 27 10 13
Le Pournel.....	10 22
FIGEAC... dép.	5 52 10 44
CAPDENAC (ar.)	6 1 10 53
TOULOUSE... d.	6 27 11 20

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS.....	8 2	9 50	12 43	17 04
Cabessut.....	8 11	10 01	12 51	17 17
Arcambal.....	8 20	10 17	13	17 28
Vers.....	8 28	10 35	13 07	17 37
Saint-Géry.....	8 35	10 55	13 12	17 43
Conduché.....	8 45	11 24	13 22	17 58
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 34	13 28	18 05
St-Martin-Labouval..	8 59</			